Celui à qui l’on offre un parfum, qu'il ne le refuse pas ! Il est certes léger à porter et son odeur est bonne.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui à qui l’on offre un parfum, qu'il ne le refuse pas ! Il est certes léger à porter et son odeur est bonne. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Celui à qui l'on offre un parfum se doit de l'accepter, car il n'y a aucun inconvénient à le porter et, de plus, son odeur est bonne.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5732